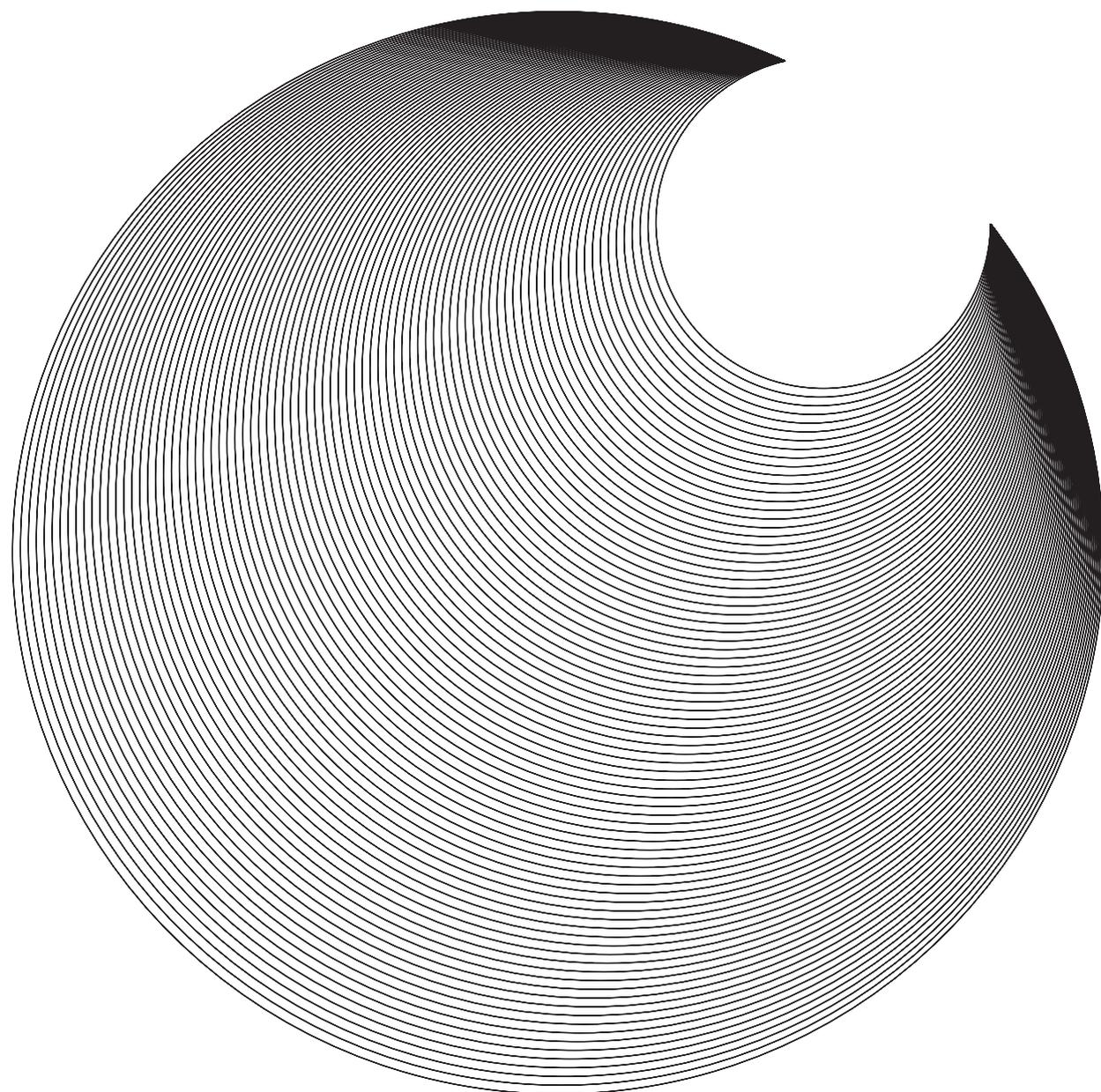
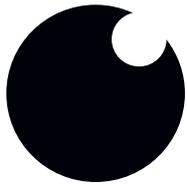


Rapport Annuel 2023



ins-fr.ch



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg

Avec ses 2 mandats de l'Etat de Fribourg et ses 8 mandats avec les commissions paritaires, l'Inspectorat chantiers Fribourg est l'organe de contrôle du canton, dans le domaine de la construction. L'avantage de ce principe est la synergie de contrôle sur les chantiers.

Sommaire

Rapport Annuel 2023.

Philosophie	6
L'inspectorat 2023 en bref	8
Historique	10
Retrospective 2023	12
Portrait de l'association	14
Organisation et activités	16
Rapport financier	22
Finances en détail	26
Statistiques	30
Référencements	42

Philosophie

Le mot du Président.

L'année 2023 s'est clos avec une triste nouvelle puisqu'à fin janvier 2024 nous apprenions le décès subit du représentant de Syna au sein de notre Conseil, Monsieur Thierry Jaquet. Nous garderons souvenir d'un homme de conviction qui s'est toujours engagé pour les causes qu'il défendait parmi lesquelles l'ICF.

L'ICF a également connu des changements au niveau de son personnel avec le départ de son Responsable Mike Aguet et de Madame Emanuela Riedo. Bienvenue au nouveau Directeur Monsieur Jean-Baptiste Aubry, le nouvel inspecteur Monsieur Daniel Meyer ainsi que Madame Sylvia Baechler en tant qu'assistante administrative.

Outre ces mutations de personnel, l'ICF a vécu une année de réflexion. En effet nos mandantes, différentes commissions paritaires ont décidé d'acquérir (ou sont en passe de l'acquérir) le programme BatiControl. Ce programme est une application qui soutient les différents organes d'exécution lors de la planification et du déroulement de leur activité de contrôle. Elle permet la planification et le suivi des contrôles basés sur une appréciation du risque, l'exécution des mesures d'accompagnement (LDét), la vérification du respect des dispositions des conventions collectives de travail et la mise en oeuvre des contrôles visant à détecter les cas de travail au noir.

L'objectif de BatiControl est de créer un outil commun aux différents organismes pour faciliter la coopération et l'échange d'informations.

Afin de pouvoir participer à cet échange d'informations et de répondre aux demandes de ses mandantes afin de remplir au mieux sa mission, l'ICF a décidé de se munir de ce programme qui permettra une simplification des différents rapports, des modalités de contrôles et de transmission.

Ces nouvelles exigences ont permis à l'ICF d'entreprendre une réflexion profonde de ses schémas et procédures décisionnelles, démarches pour lesquelles nous avons été assisté par un conseiller externe, Monsieur Jean-Pierre Aeby, que nous remercions sincèrement.

Nous sommes persuadés que ce nouvel élan qui finira de se mettre en place au cours de l'année 2024 accroîtra l'efficacité de notre mission !

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP' or similar initials, enclosed within a hand-drawn, irregular rectangular frame.

Jacques Piller
Président

Le mot du Directeur.

2023, année marquée par de grands changements au sein de l'ICF avec l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs dont un qui a été promu Directeur et l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice administrative. Avec cela, le départ du Responsable de l'inspection et des deux collaboratrices administratives en place. Mais laissons le passé au passé et tournons-nous vers les futurs défis.

Ce qui attend l'ICF pour 2024 se sont de diverses mutations numériques, tant dans l'infrastructure, que dans la saisie des interviews de travailleurs, ainsi que le traitement des dossiers via une plateforme informatisée. Cela devrait générer du temps pour une meilleure communication, de nos inspecteurs, avec les employés sur les chantiers ainsi que leurs employeurs. Pédagogie qui prend de plus en plus de place lors de nos contrôles.

Mon équipe, motivée, solidaire et empathique est prête et saura relever ces défis 2024.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by 'B' and 'A' with a date '13' written below the final stroke.

Jean-Baptiste Aubry
Directeur de l'inspection

L'inspectorat 2023 en bref

Quelques chiffres intéressants.

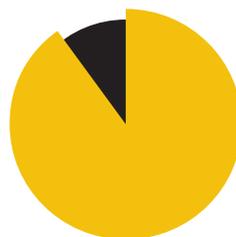
Nombre de rapports de contrôles

270

Travail au noir
TN

215

Travail détaché
LDét



90%

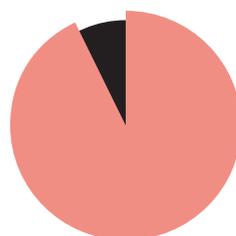
Chantiers sans problème de gestion des eaux

376

Conventions de travail
CCT

843

Environnement
SEn

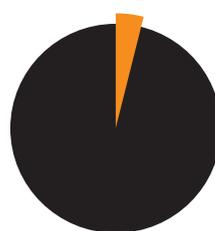


93%

Chantiers sans problème de gestion des déchets

1704

Au total



3%

Machines sans filtre à particules

Nombre d'ouvriers contrôlés

330

Travail détaché
LDét

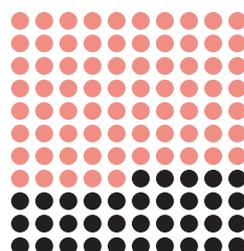


21

Personnes en fuite

625-484

Conventions de travail – Travail au noir
CCT-TN



75

Dénonciations réalisées

CHF **1'000'250**

Budgets 2023
Inspectorat chantiers Fribourg

Contrôle travail au noir TN	CHF 270'000
Contrôle travail détaché LDét	CHF 328'750
Contrôle conventions de travail CN-CCT	CHF 233'300
Contrôle environnement SEn	CHF 173'500
Autres produits	CHF 1'100

Total produits CHF 1'006'650

Charges salariales	CHF 775'000
Charges administratives	CHF 27'500
Infrastructures	CHF 103'200
Frais de fonctionnement	CHF 101'750
Frais financiers	CHF -7'200

Total charges CHF 1'000'250

Equivalents à plein temps

Travail au noir TN **1.6 EPT**

Environnement SEn **1.2 EPT**

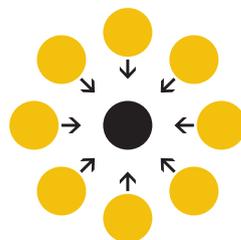
Conventions de travail CCT **1.0 EPT**

Travail détaché LDét **2.3 EPT**

2 femmes – 5 hommes

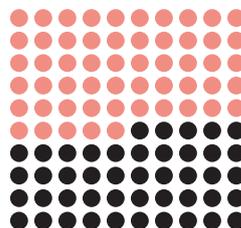
CHF **46'486**

Amendes
infligées aux LDét



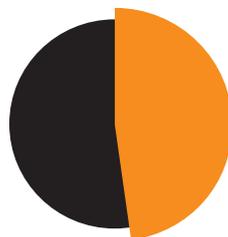
8

Mandats de prestations avec les CP



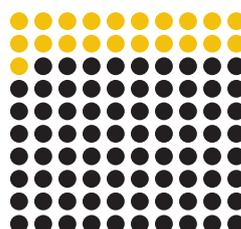
55

Rapports du samedi



48%

Problèmes salariaux des CCT



21

Rapports avec la police

Historique

Des balbutiements à nos jours.

Fin du siècle

La phase préparatoire

Dans le secteur de la construction du canton de Fribourg, les partenaires sociaux et l'Etat n'ont pas attendu l'adoption d'une législation fédérale pour lutter contre le travail au noir. Comme les cantons de Vaud et de Genève, Fribourg a été un précurseur dans ce type de lutte.

À la fin des années 90, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat ainsi que des associations d'employeurs et d'employés a étudié la possibilité de mettre en place différentes structures non seulement pour lutter contre le travail illicite dans le secteur principal de la construction, mais aussi pour contrôler l'application des conventions collectives de travail sur les chantiers.

2000–2007

La commission tripartite de surveillance du travail au noir

Dans le courant de l'année 2000, une commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction a été créée. Celle-ci était composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des associations des employeurs, 4 représentants des associations de travailleurs, d'un Président neutre et d'un secrétaire. Cette commission avait pour mission d'instituer la lutte contre le travail au noir, d'en suivre l'évolution et d'en rendre compte au Conseil d'Etat.

La commission a dû préparer une base légale. Celle-ci a été adoptée au milieu de l'année. Dans l'intervalle, la commission a pris contact avec les autres institutions. Il y avait notamment la CCC qui effectuait des contrôles de l'élimination des déchets de chantiers et certaines commissions paritaires qui effectuaient des contrôles des conditions de travail. Les institutions concernées se sont rendues compte des synergies à développer au niveau des divers contrôles effectués sur les chantiers.

Début 2003, la commission dispose de deux inspecteurs à plein temps pour réaliser les contrôles relatifs au travail au noir et les autres contrôles qui lui sont confiés. En novembre de cette même année, une ordonnance introduisant des émoluments est prise par le Conseil d'Etat. Ainsi, une partie des frais de fonctionnement pourra être couverte.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2007—2009

La commission paritaire de contrôles dans la construction

Vers le milieu de l'année 2007, au vu de l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur le travail au noir, l'Etat annonce son retrait de la commission pour le 31 décembre de cette même année. Cela signifie que la commission tripartite va se transformer, de fait, en commission paritaire.

Une base légale cantonale étant nécessaire pour l'application de la législation fédérale, il en arrête les dispositions en prononçant une ordonnance, à titre transitoire. Ces dispositions seront reprises par la future Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail (LEMT), mise en consultation en fin 2005. En raison de plusieurs reports, le projet précité n'a pu être présenté au Grand Conseil dans les délais prévus. L'article 9 de cette ordonnance prévoit la délégation des contrôles dans le secteur de la construction à un tiers.

Les associations des employeurs et des employés, constituant la commission paritaire de contrôles dans la construction (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2008, prennent conscience que le statut de « commission » n'est pas une forme juridique très appropriée. C'est pourquoi ils créent une association au sens des articles 60 et suivant du Code civil suisse.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Au vu de son contenu, la Commission hésite à développer sa structure de contrôle, car elle devra être réadaptée dans un avenir plus ou moins proche. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2009—2022

L'Inspectorat chantiers Fribourg

Dès le 1^{er} janvier 2009, cette association, dénommée « Association Fribourgeoise de Contrôle » (AFCo), reprend et poursuit les activités de la CPF.

2013 a été une année à marquer d'une pierre blanche, car les dirigeants de l'association ont choisi de s'organiser et de se structurer différemment. Jusqu'ici, l'association donnait un mandat de gestion à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Les inspecteurs étaient conduits par le secrétaire responsable. Pour l'avenir, un responsable d'inspectorat est engagé directement par l'association. Son activité partagée entre la gestion de l'association et du personnel ainsi que des tâches de contrôles l'absorbent pleinement d'où son engagement avec un taux d'occupation à 100%

Les dirigeants de l'association décident aussi d'améliorer les infrastructures. Le 16 novembre 2013, l'AFCo emménage dans de nouveaux bureaux sis au 1^{er} étage du bâtiment administratif de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Ces locaux, beaucoup plus spacieux et mieux éclairés offrent aux collaborateurs des conditions de travail bien plus agréables. Des investissements importants sont consentis pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. En juin 2015, l'AFCo emménage dans des nouveaux locaux à Givisiez.

Le 1^{er} janvier 2022, l'AFCo change de nom et devient l'Inspectorat Chantiers Fribourg ICF avec un nouveau graphisme.

Retrospective 2023

Faits marquants.

L'année 2023 a été une année mouvementée pour l'Inspectorat chantiers Fribourg, mais malgré ces tourments elle a su tenir la barre et effectuer des contrôles réguliers sur les chantiers, vérifiant les conditions salariales et sociales des travailleuses et travailleurs ainsi que le respect environnemental.

La fluctuation des effectifs durant l'année ainsi que des arrêts maladies prolongés ont eu un impact sur l'organisation de l'ICF. Malgré cela, le rendement n'a été que peu perturbé en corrélation avec les EPT présent. 2024 devrait offrir des perspectives réjouissantes avec un effectif, d'inspecteurs au complet.

Avec l'arrivée du nouvel inspecteur et du nouveau Directeur quelques ajustements ont eu lieu dans nos locaux afin d'améliorer la circulation du flux d'informations et la convivialité entre collaborateurs.

Pour la lutte contre le travail au noir, la rédaction d'un processus a débuté avec comme conséquences la refonte de la présentation du rapport de contrôle. Ce processus doit être encore finalisé et relu par le SPE courant début 2024. En 2023 a aussi vu les premières mesures provisoires d'interdiction d'accès à un lieu de travail prononcées. 7 mesures ont été délivrées. Bien sûr la décision définitive de levé ou de maintien est sous la responsabilité du SPE.

Le nombre d'annonces pour les travailleurs détachés semble se stabiliser sur les 3 dernières années. Ce qui semblerait indiquer qu'avec un franc fort et la situation non-frontalière du Canton de Fribourg, cela n'attire plus autant les entreprises étrangères. Mais la problématique, salariale et sociale, est majoritaire dans nos contrôles.

Depuis 2014, les contrôles des déchets, de l'air et de l'eau font partie intégrante des contrôles. En 2021 le contrôle des sols est venu compléter le catalogue. Les objectifs de ces contrôles ont été atteints. Mais lors de ces contrôles les inspecteurs doivent énormément faire de pédagogie et donner des explications. Cela démontre bien que la formation à la sensibilisation

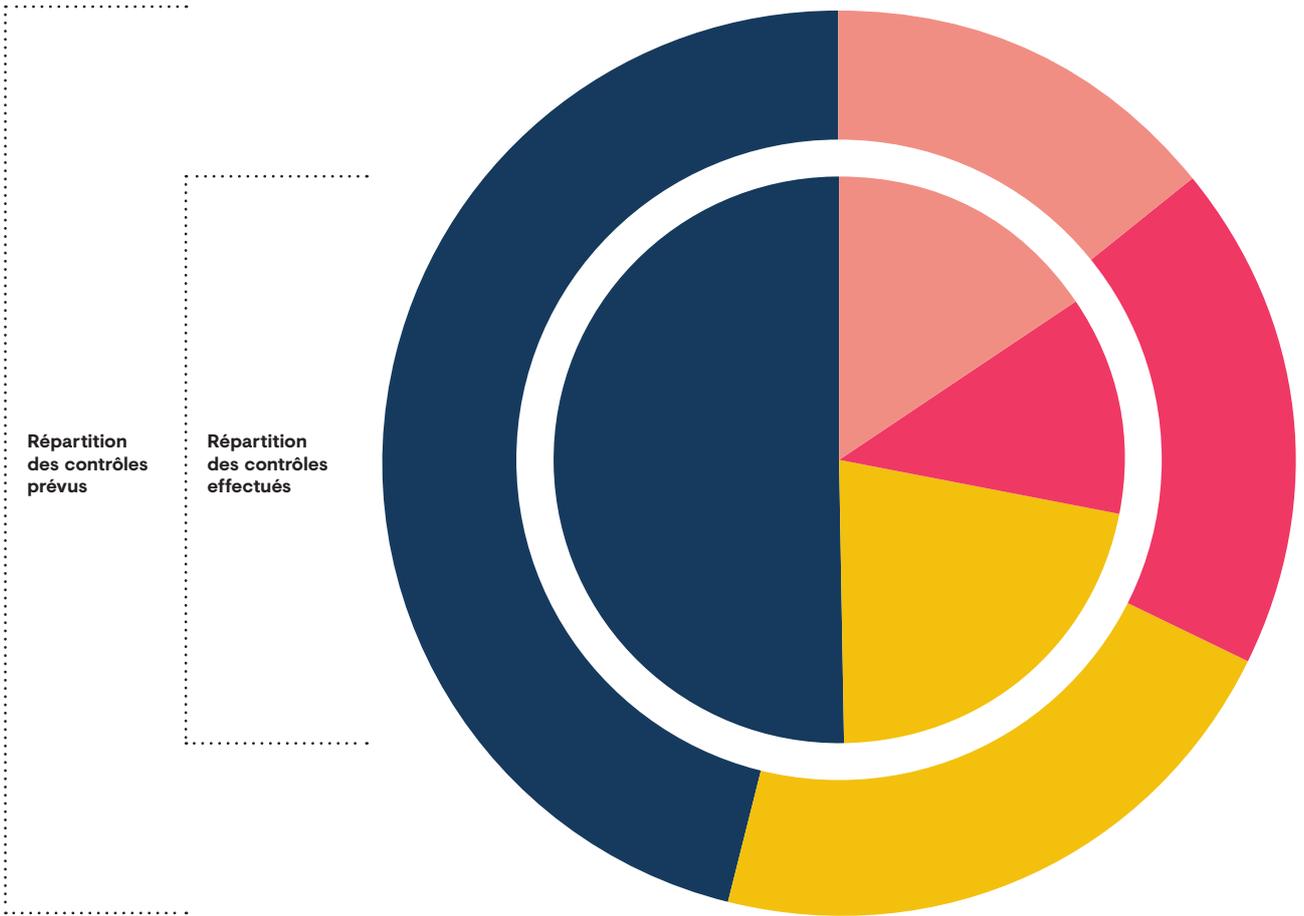
de la gestion des sols à un besoin de formation et dans tous les secteurs. Et cette année, les contrôles GD ont été affinés en y intégrant les PEB (polluants environnementaux du bâti). Il reste des ajustements à mettre en place dans le premier trimestre 2024.

Avec l'arrivée de nouveaux personnels, le Sen va mettre en place une formation/refresh pour les collaborateurs de l'ICF. Le but étant de détecter si de l'amiante est ou a été travaillé selon les dispositions du permis de construire. Si tel n'est pas le cas, le chantier est immédiatement dénoncé au service. Il en va de la santé de tous. La modification du mandat de prestation sera adaptée en début 2024 pour une application immédiate.

Les contrôles du samedi fonctionnent bien. Nous ne vous cachons pas que ces sorties de fin de semaine sont compliquées et ne facilitent pas l'établissement d'un rapport avec des soupçons d'infraction établis de façon claire. Les personnes contrôlées ont, pour certains, trouvées certaines parades, que je ne dévoilerai pas ici, pour contourner le système. Il est important de rappeler que tant les travailleurs que les employeurs ont l'obligation de se soumettre aux différentes lois et règlements pour le travail du samedi.

La construction est un secteur clé de l'économie de notre pays, qui contribue à la croissance et au développement de celui-ci. Cependant il est confronté à la problématique du travail illégal. Ce type de travail nuit à nos institutions ainsi qu'aux droits sociaux des travailleurs. C'est pourquoi l'Inspectorat chantiers Fribourg travaille étroitement avec le Service Public de l'Emploi afin de freiner ce fléau.

En conclusion, les objectifs de l'année 2023 ont été partiellement atteints au regard de la totalité des mandats, mais en corrélation avec les EPT effectifs ils ont été atteints. Remercions encore les collaborateurs de l'ICF pour le travail de qualité effectué mais aussi pour la pédagogie et les renseignements prodigués sur les chantiers.



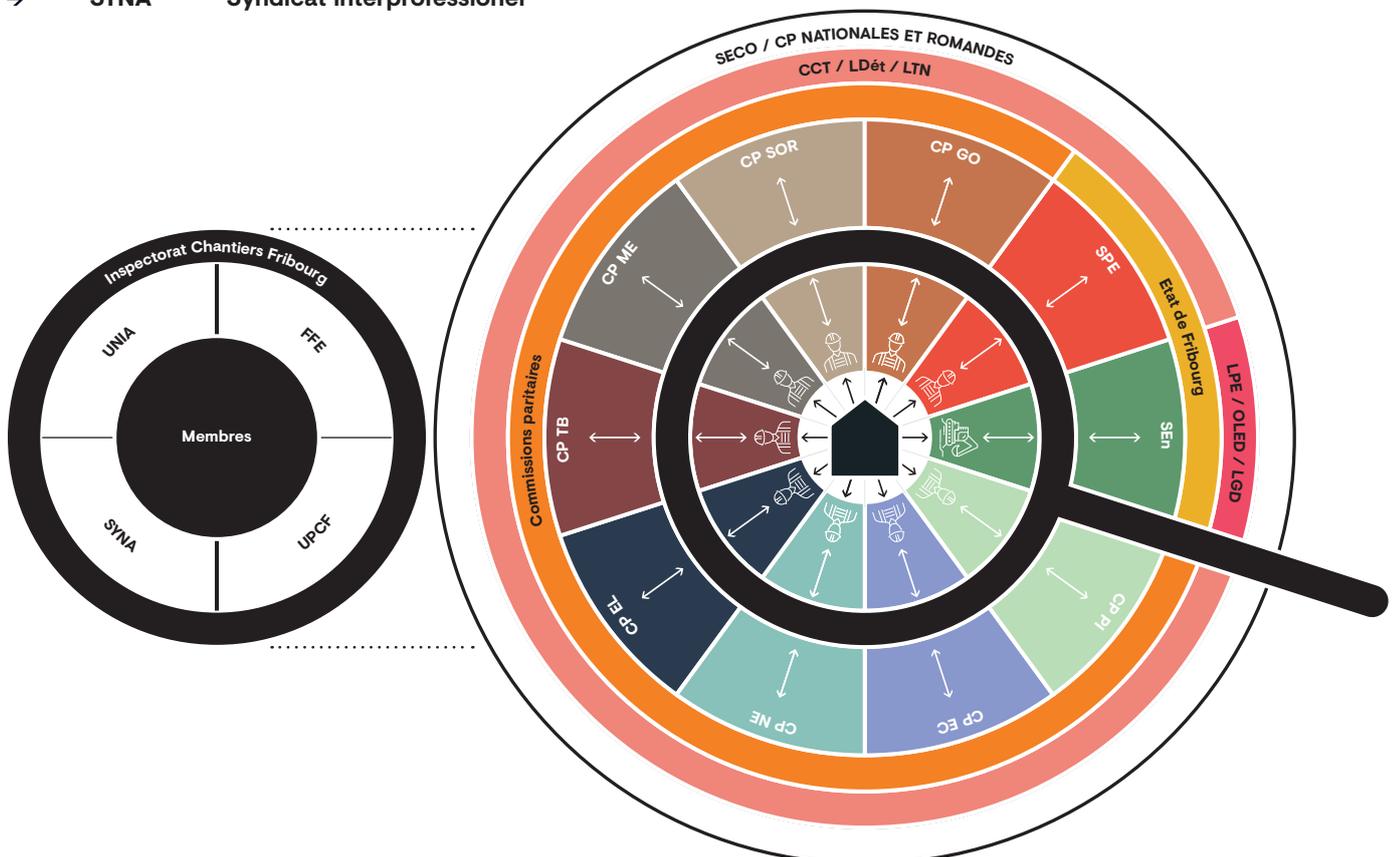
Type de contrôle	Nombre prévus	Nombre effectués	Solde	Différence %
Travail au noir TN	300	272	28	9
Travail détaché LDét	379	213	166	44
Conventions de travail CN-CCT	455	376	79	17
Environnement SEn	960	864	96	10
Total	2094	1725	369	18

Portrait de l'association

Notre association, par son inspectorat, réalise l'ensemble des contrôles sur les chantiers dans le canton de Fribourg.

Nos membres

- FFE Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- UPCF Union Patronale du Canton de Fribourg
- UNIA Le Syndicat
- SYNA Syndicat interprofessionnel



Nos buts

L'Inspectorat chantiers Fribourg reçoit des mandats de prestations conclus avec différents mandants dont les tâches et les compétences liées aux contrôles lui sont déléguées.

Nos contrôles s'effectuent sur la base des conventions et des lois suivantes :

□	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
	CPN	Commissions paritaires nationales
	CPR	Commissions paritaires romandes
■	CCT	Conventions collectives de travail
	LDét	Loi sur le travail détaché des entreprises étrangères
	LTN	Loi sur le travail au noir
■	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
	OLED	Ordonnance sur les déchets
	LGD	Loi sur la gestion des déchets

Nos mandants

■ Etat de Fribourg

- ■ SEn Service de l'environnement
- ■ SPE Service public de l'emploi

■ Commissions paritaires (CP)

- ■ CP GO Secteur principal de la construction
- ■ CP SOR Second oeuvre
Bois / Plâtre et peinture / Carrelage
- ■ CP ME Métallurgie
- ■ CP TB Branche des techniques du bâtiment
- ■ CP EL Domaine de l'électricité
- ■ CP NE Nettoyage
- ■ CP EC Echafaudage
- ■ CP PI Paysagiste

Nos organes

La structure de notre inspectorat est composée :

- d'une assemblée générale
- d'un conseil d'administration
- d'un organe de révision

Elle est complétée par deux éléments d'exécution, soit :

- le secrétariat
- l'inspectorat

Organisation et activités

La force de l'inspection est son organisation paritaire entre syndicat et patronat. Les prises de décisions par consensus au sein du conseil d'administration relèvent de la bonne marche de l'ICF.

1 Assemblée générale

Fonction	Nom	Partenaire
Président	Jacques Piller	
Responsable	Mike Aguet	ICF
Membres	Eric Sassi	UPCF
	François Clément	UNIA
	Jean-Daniel Wicht	FFE
	Thierry Jaquet	SYNA
	Daniel Bürdel	UPCF
	Robin Schwab	UNIA
	Jacinthe Joye	FFE
	David Valterio	FFE
Nombre de séances	1	

L'assemblée générale est composée par les délégués des associations membres selon une répartition paritaire fixée dans les statuts.

L'assemblée générale a eu lieu à l'Union Patronale du Canton de Fribourg. Elle s'est tenue le 16 mai 2023.

L'assemblée est l'organe suprême de l'association. Ses principales missions ressortent des statuts:

- élire les membres du conseil d'administration et le président
- désigner le secrétariat
- ratifier les conventions de délégations de tâches et de compétences
- ratifier les documents de fonctionnement et les procédures
- approuver les budgets et les comptes
- définir les objectifs stratégiques et qualitatifs
- approuver les rapports du conseil d'administration

Principales décisions 2023 de l'Assemblée

- l'approbation du rapport annuel 2022
- l'approbation des comptes 2022
- l'approbation des budgets 2023
- la nomination de Fiducum SA comme organe de révision pour l'année 2024

2 Conseil d'administration (CA)

Membre	Fonction – profession	Entrée en fonction
Jacques Piller	Président – avocat	2015
Eric Sassi	Vice président – entrepreneur	2022
François Clément	Secrétaire régional UNIA	2021
Jean-Daniel Wicht	Directeur FFE/FBV	2000
Thierry Jaquet	Secrétaire syndical SYNA	2011
Mike Aguet	Responsable de l'inspectorat	2014
Nombre de séances	12	

Le conseil d'administration est l'organe d'exécution de l'inspectorat.
De nombreuses compétences lui ont été déléguées par l'assemblée :

- valider les documents de fonctionnement de l'inspectorat
- entériner les budgets
- choisir et engager le personnel
- valider les documents contractuels des inspecteurs
- traiter les affaires courantes
- exécuter les tâches que l'assemblée lui délègue
- veiller à l'exécution correcte des tâches déléguées par des tiers
- préparer et convoquer les assemblées ordinaires et extraordinaires

Principales actions et décisions 2023 du Conseil d'administration

Mandats de prestations avec l'Etat de Fribourg

Après la mise en place de la nouvelle loi sur le marché de l'emploi et le marché du travail (LEMT) et de son règlement, la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2020, nous avons profité de cette année de transition afin de mettre en place les procédures de travail. Cette enrichissante collaboration va permettre d'avancer dans cette lutte contre le travail au noir (TN)

Mandats de prestations avec les CP

Les commissions paritaires professionnelles sont soucieuses des conditions de travail sur les chantiers. C'est pourquoi il a été nécessaire de se rencontrer, comme chaque année, au sein des séances de commissions afin d'établir les meilleures solutions de

contrôles, tant au niveau des entreprises suisses et que des entreprises étrangères (LDét)

Affaire du personnel

Les affaires courantes du personnel sont traitées lors des rencontres mensuelles du CA.

Engagement du personnel

Suite au financement supplémentaire du SPE et des CP, l'inspectorat devait engager un inspecteur de plus. Un essai a été fait avec une personne ce qui n'a malheureusement pas été satisfaisant. Le processus d'engagement a été nécessaire dans la deuxième partie de l'année.

Avec le départ de l'ancien Responsable de l'inspectorat et des deux collaboratrices

administratives, le CA a engagé un Directeur, une collaboratrice administrative et un inspecteur longtemps recherché. Les personnes semblent donner pleine satisfaction.

Contrôle du travail du samedi

Les contrôles s'effectuent en binôme entre les inspecteurs auxiliaires du samedi et les inspecteurs fixes à 100% à l'Inspectorat. L'objectif premier est de répondre aux diverses demandes.

Affaires courantes

Les affaires courantes font l'objet d'un point « Communications » à l'ordre du jour de chaque réunion. Des décisions sont régulièrement prises pour les régler.

Suivi des contrôles

Un point « État des contrôles » est aussi porté à l'ordre du jour de chaque séance. Un document présentant plusieurs « tableaux de bord » permet de suivre l'avancement des divers mandats.

3 Responsable de l'inspectorat

Nombre de personnes 1

Le responsable est la plaque tournante de l'inspectorat. Il assume la gestion et le suivi des séances des organes de l'inspectorat, tient les comptes, règle les affaires courantes, prépare les budgets, traite les rapports des inspecteurs. À partir de février 2012, il assume aussi la responsabilité et le suivi du traitement des dossiers LDét pour les commissions paritaires mandantes. Le responsable gère les ressources humaines, en l'occurrence les collaborateurs et collaboratrices qui lui sont subordonnés.

Les tâches à assimiler ont été diverses. Parmi celles-ci, on peut relever :

- gestion administrative et financière de l'inspectorat
- suivi des inspecteurs
- ressources humaines
- tâches administratives liées à l'engagement des collaborateurs
- formation
- aide au traitement des dossiers par les collaboratrices
- élaboration et mise à jour de documents types
- entretien de la base de données pour gérer le traitement des dossiers
- création de nouveaux documents contractuels
- organisation de rencontres avec des tiers et préparation de documents
- organisation de séances internes (conseil d'administration et personnel) et préparation de documents
- transmission des rapports
- suivi des contrôles du travail du samedi
- traitement des affaires courantes

4 Inspectorat

Responsable de l'inspectorat	Mike Aguet	(6 mois)	1.0 EPT
Responsable de l'inspectorat ad intérim	Emanuela Riedo	(6 mois)	0.8 EPT
Directeur	Jean-Baptiste Aubry	(1 mois)	1.0 EPT

Contrôle des chantiers	Eric Moret		1.0 EPT
	Dominique Mossu		1.0 EPT
	Huseyin Kabayel		1.0 EPT
	Jean-Baptiste Aubry	(4 mois)	1.0 EPT
	Daniel Meyer	(5 mois)	1.0 EPT

Secrétariat et traitement des dossiers LDét	Emanuela Riedo	(6 mois)	0.6 EPT
	Piera Tria	(7 mois)	1.0 EPT
	Sylvia Baechler	(2 mois)	1.0 EPT

Contrôle du samedi (inspecteur auxiliaire)	Bertrand Dumas Eliau Collaud		
--	---------------------------------	--	--

L'inspectorat se divise en deux secteurs soit:

- le contrôle des chantiers et établissement des rapports, réalisé par les inspecteurs
- le traitement des dossiers LDét, exécuté par les collaboratrices administratives

Ces deux secteurs sont dirigés par le responsable de l'inspectorat. Il assume la coordination, car ils sont complémentaires pour un traitement du dossier complet.

L'ICF a réalisé l'ensemble des contrôles par écrit quel que soit la nature, tant de la part des inspecteurs que des collaboratrices administratives. Ceux-ci doivent représenter une image, la plus explicite possible, de la situation au moment du constat. Ils doivent être de qualité, car l'inspectorat s'engage à fournir des rapports exploitables conformément aux missions demandées. La répartition judicieuse des contrôles est un point délicat : ils doivent être répartis de manière uniforme sur l'ensemble du canton et toucher tout genre d'entreprises (grandes ou petites).

Dans le cadre des contrôles LDét, les collaboratrices administratives instruisent les dossiers et rendent des décisions de sanction et/ou de classement.

Activités du secteur contrôle des chantiers

La réalisation de contrôles sur les chantiers est la principale mission des inspecteurs.

Au cours de l'année 2023, ils ont été réalisés dans les domaines suivants :

- **travail au noir**
mandat de l'Etat
- **conditions de travail fixées dans les conventions collectives**
mandat des CP
- **travail détaché**
mandat des CP
- **environnement, élimination des déchets, traitement de l'eau et de l'air**
mandat de l'Etat

Activités du secteur traitement des dossiers

Le traitement des rapports des travailleurs détachés (LDét) a engendré de nombreuses tâches telles que :

- la consolidation des procédures mises en place
- la mise à jour de documents types
- des contacts avec le Secrétariat à l'économie (SECO)
- des rencontres avec les commissions paritaires
- les demandes d'informations aux entreprises
- l'analyse des dossiers
- la rédaction et la transmission de dénonciations d'entreprise à l'Autorité cantonale
- la rédaction et la transmission de décisions
- l'établissement et la transmission de rappels
- les statistiques

Ce secteur s'est aussi occupé de l'ensemble des transmissions des rapports à diverses institutions concernées. Si nécessaire, ils ont aussi accompagné l'envoi des rapports de courriers spécifiques notamment pour les contrôles relatifs à l'environnement.

Rapport financier

L'état financier de l'Inspectorat chantiers Fribourg est équilibré grâce à son nouveau système.

Objectifs fixés

Pour l'année 2023, les objectifs principaux étaient:

- avoir des comptes équilibrés
- assurer le système de financement
- remplir les mandats en respectant les objectifs fixés en termes de qualité
- connaître l'appréciation de la qualité de notre travail en rencontrant nos mandataires une fois par an
- rôder les nouvelles structures

Historique et objectifs réalisés

Les mandants de l'ICF, soit l'Etat et les Commissions paritaires (CP) sont les principales sources financières des budgets de l'ICF. En 2017, le capital de l'inspectorat était passé à -170'242.-. Dans un premier temps, grâce aux CP et à leur décision d'abandonner les amendes reçues des entreprises de travailleurs détachés, l'ICF a pu relever la tête et passer à un capital de -66'376.- Mais malgré cet énorme effort des commissions paritaires, le système financier du moment était tombé dans l'obsolescence.

Dans une deuxième phase, l'Inspectorat chantiers Fribourg a proposé un nouveau système à ses mandants. Il est basé sur une clef de répartition par rapport aux besoins de ces derniers, soit les équivalents à plein temps. Tous les mandants ont compris que l'ICF dépendait d'eux et ont accepté ce nouveau système.

Cependant, le problème n'était pas totalement résolu. Ce nouveau système permettait à l'ICF de ne plus perdre de l'argent, mais il ne permettait pas de renflouer le capital. C'est pourquoi, dans les budgets de chaque année, nous retrouvons un poste ouvert dans les charges de 20'000.- afin d'effacer la dette et de l'améliorer chaque année. Ce processus a permis de liquider les comptes courants (amendes LDét) qui appartenaient aux CP.

A ce jour, le capital est positif avec de bonnes liquidités. Nous continuons ce système dans les prochaines années jusqu'à ce que les dettes soient totalement

remboursées. Nous remercions nos mandants pour cette précieuse aide.

Le système de clef de répartition est très transparent et il permet une facile compréhension. Cependant, si une année devait être difficile, la même clef de répartition serait effectuée pour le remboursement. Et à parts égales, si une année devait être en excédent extraordinaire, la même clef de répartition serait utilisée pour une restitution, pour autant que les objectifs ne soient pas atteints.

L'année 2023 était une année difficile pour tenir les quotas des LDét à cause du manque de personnel que nous recherchons désespérément. Mais comme le veut notre système, en cas de non-respect des demandes d'objectifs, une ristourne sera effectuée. Le cas s'est déjà présenté en 2018, 2020, 2021 et 2022. En effet, le quota des contrôles n'est pas atteint, mais l'explication est simple, d'une part sans une quantité suffisante d'annonces, il est difficile de respecter les objectifs. Il ne faut surtout pas oublier le nombre de déplacements inutiles par les inspecteurs pour cause de fausses informations dans les annonces reçues. Et malheureusement nous avons pris énormément de temps à rechercher et former un inspecteur.

Le CA se félicite de la bonne tenue des comptes et de leur stabilité. L'ICF pérennise son état financier ce qui est réjouissant.

Analyses financières

Évolution détaillée des produits

Les produits sont regroupés en 2 catégories facilement identifiables et comparables d'un exercice à l'autre.

Les produits des contrôles contiennent les revenus des divers mandats soit: les contrôles du travail au noir, du travail détaché, des conditions de travail et de la protection l'environnement.

Valeurs en CHF	2020	2021	2022	2023
Produits contrôles	855 650.05	945 650.00	999 550.00	868 919.55
Autres produits	-95 368.00	-161 353.01	-139 417.96	58 766.62
Total produits	760 282.05	784 296.99	860 132.04	927 686.17

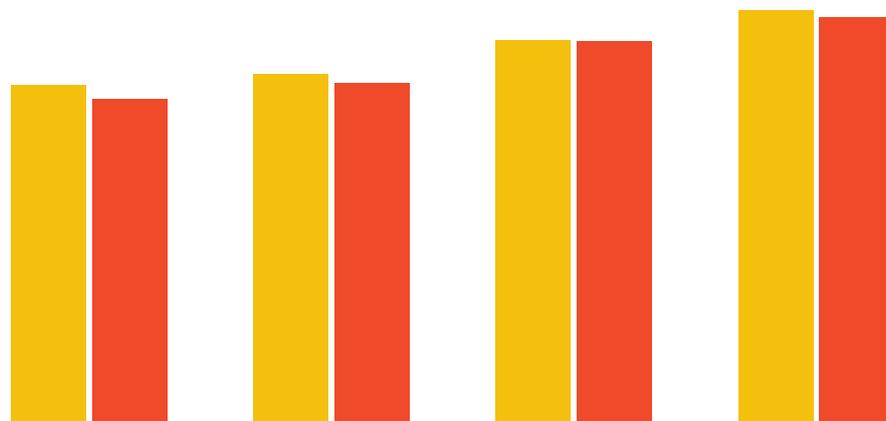
Évolution détaillée des charges

Les charges sont regroupées en 5 catégories. Vu les changements apportés au plan comptable, celles-ci ne correspondent plus à ce qui avait été présenté dans les derniers rapports.

Valeurs en CHF	2020	2021	2022	2023
Inspectorat	606 406.90	694 428.96	711 672.25	673 004.75
Administration	22 013.65	23 613.25	31 186.10	79 550.02
Infrastructures	70 217.70	99 557.29	95 079.98	107 653.06
Fonctionnement	40 825.60	51 256.19	60 052.10	51 495.71
Diverses	-11 145.65	-8 310.39	-9 188.40	595.11
Exploitation COVID-19	-	-50 000.00	-30 000.00	-
Total charges	728 318.20	765 545.30	858 802.03	912 298.65

Évolution globale des produits et des charges

Le but est d'avoir des produits et des charges équilibrés ou proches.



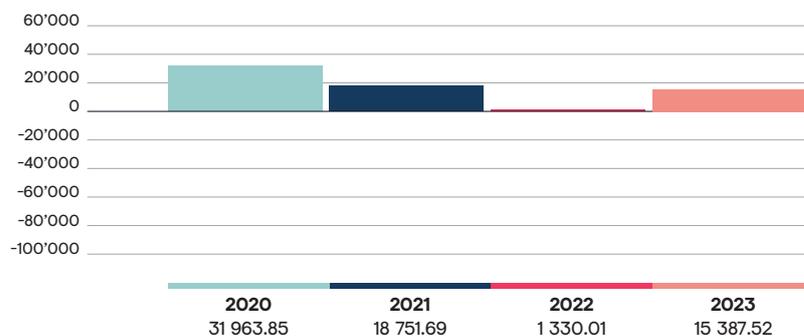
Valeurs en CHF	2020	2021	2022	2023
Produits	760 282.05	784 296.99	860 132.04	927 686.17
Charges	728 318.20	765 545.30	858 802.03	912 298.65
Résultat	31 963.85	18 751.69	1 330.01	15 387.52

Évolution du résultat

Bien qu'à but non lucratif, l'ICF est géré comme une entreprise.

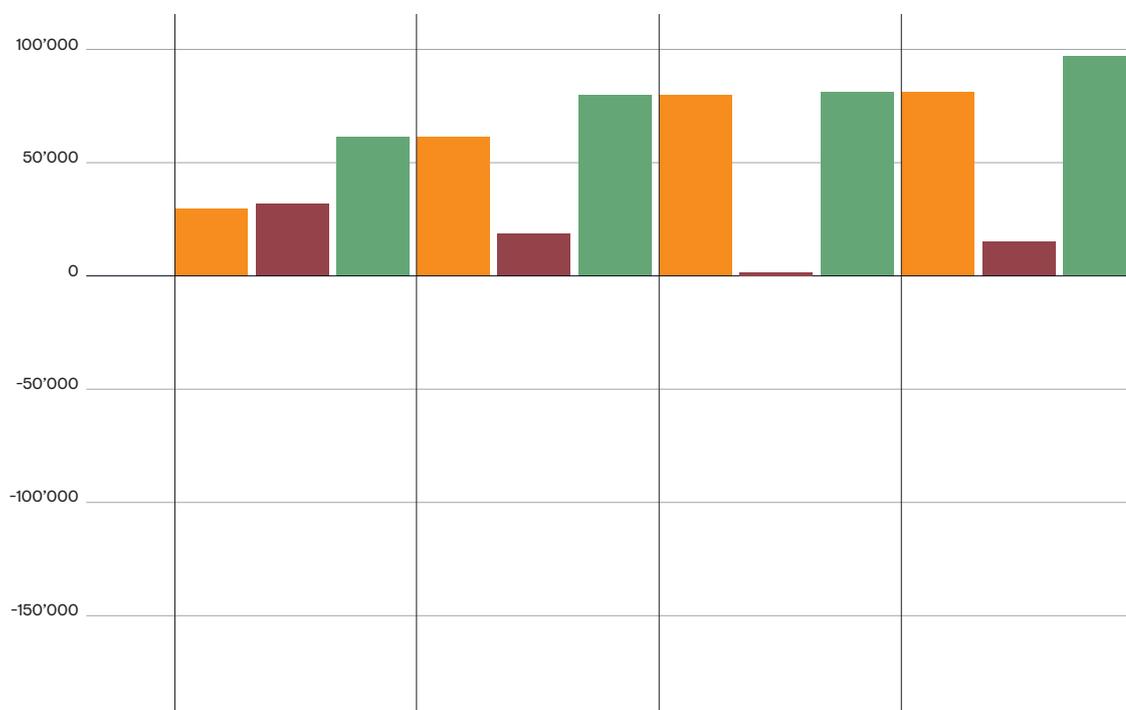
Cependant, grâce à son système financier, les charges sont réparties selon les forces de travail demandées par les mandants.

Une clé de répartition est effectuée lors du budget.



Évolution détaillée du capital

Les capitaux représentent la dette de l'ICF.



Valeurs en CHF	2020	2021	2022	2023
Capital année précédente	29 498.94	61 462.79	80 214.48	81 544.49
Résultat	31 963.85	18 751.69	1 330.01	15 387.52
Capital	61 462.79	80 214.48	81 544.49	96 932.01

Finances en détail

Comptes 2023 et Budgets 2024.

Bilan

Actifs

N°	Titre du compte	Comptes 2022	Comptes 2023
1010	Compte postal CPC 10-1182145-0	436 478.09	470 526.11
1100	Débiteurs	28 011.65	0.00
1130	Actifs transitoires	1 894.40	21 469.70
1514	Informatique et téléphonie	13 600.00	8 200.00
1515	Mobilier de bureau	3 100.00	2 350.00
1517	Aménagement bureaux	16 500.00	12 400.00
2303	TVA décompte	4 635.55	9 012.07
TOTAL DES ACTIFS DU BILAN		504 219.69	523 957.88

Passifs

N°	Titre du compte	Comptes 2022	Comptes 2023
2000	Créanciers ordinaires	26 346.65	39 378.52
1136	c/c Fribourg fonds	120 000.00	120 000.00
1146	c/c second œuvre	100 000.00	100 000.00
2300	Passifs transitoires	3 200.00	10 857.70
2685	Provision chiffre d'affaire à restituer	173 128.55	156 789.65
	Capital précédent	81 544.49	
	Bénéfice de l'exercice	15 387.52	
2130	Capital	96 932.01	81 544.49
			96 932.01
TOTAL DES PASSIFS DU BILAN		504 219.69	523 957.88

Produits

N°	Titre du compte	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Budget 2024
	Contrôles travail au noir TN	300 000.00	270 000.00	270 000.00	269 250.00	270 000.00
	Contrôles travail détaché LDét	328 750.00	328 750.00	328 750.00	227 925.15	264 000.00
	Contrôles conventions de travail CN-CCT	225 800.00	227 300.00	233 300.00	198 726.34	241 150.00
	Contrôles protection environnement SEN	173 500.00	173 500.00	173 500.00	173 018.06	173 500.00
	Contrôles sécurité sur chantiers	0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00
	Autres produits	1 100.00	-139 417.96	1 100.00	58 766.62	1 050.00
	TOTAL PRODUITS	1 029 150.00	860 132.04	1 006 650.00	927 686.17	959 700.00

Charges

N°	Titre du compte	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Budget 2024
	CHARGES SALARIALES	797 650.00	711 672.25	775 000.00	673 004.75	710 600.00
	Coûts salariaux	778 650.00	683 837.40	756 000.00	658 337.40	688 600.00
	Autres frais du personnel	19 000.00	27 834.85	19 000.00	14 667.35	22 000.00
	CHARGES ADMINISTRATIVES	27 500.00	31 186.10	27 500.00	79 550.02	50 300.00
	Séances bureau direction et assemblée générale	20 000.00	22 715.40	20 000.00	69 879.92	41 000.00
	Comptabilité	7 500.00	8 470.70	7 500.00	9 670.10	9 300.00
	INFRASTRUCTURES	109 500.00	95 079.98	109 600.00	107 653.06	136 700.00
	Locaux	59 400.00	59 381.71	59 400.00	60 032.96	63 500.00
	Téléphones. informatique	33 000.00	20 380.12	33 000.00	36 912.75	53 200.00
	Mobilier et machines de bureau	1 900.00	136.55	2 000.00	457.35	5 500.00
	Amortissements	15 200.00	15 181.60	15 200.00	10 250.00	14 500.00
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	101 800.00	60 052.10	101 750.00	51 495.71	60 400.00
	Frais de communications	12 400.00	7 819.47	4 293.14	5 069.13	6 200.00
	Économat	6 900.00	4 187.15	6 900.00	7 623.03	5 700.00
	Frais de déplacement	34 000.00	33 156.48	34 000.00	29 612.60	32 000.00
	Subsistance	13 000.00	13 672.70	13 000.00	8 193.30	12 500.00
	Déficit	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	0.00
	Mandat externe	13 500.00	225.00	13 500.00	0.00	3 000.00
	FRAIS FINANCIERS	-7 300.00	-9 188.40	-7 200.00	595.11	-8 300.00
	Frais financiers divers	-7 300.00	-9 188.40	-7 200.00	595.11	-8 300.00
	CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	-30 000.00	0.00	0.00	10 000.00
	Dissolution de provision	0.00	-30 000.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL CHARGES	1 029 150.00	858 802.03	1 006 650.00	912 298.65	959 700.00

Résultats

N°	Titre du compte	Budget 2022	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Budget 2024
	Total des produits	1 029 150.00	860 132.04	1 006 650.00	927 686.17	959 700.00
	Total des charges	1 029 150.00	858 802.03	1 006 650.00	912 298.65	959 700.00
	RÉSULTAT	0.00	1 330.01	0.00	15 387.52	0.00

Rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2023

période du 01.01 au 31.12.2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des membres de l'Inspectorat chantiers Fribourg, Givisiez

[Le rapport original est consultable à l'inspectorat]

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Inspectorat chantiers Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Annexe aux comptes

Art. 959 C al. 1.1

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les actifs immobilisés représentent des biens comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de revient et frappés d'un amortissement annuel, prorata temporis, aux taux usuels dictés par la notice A 1995 de l'impôt fédéral direct. A chaque bouclément, une réflexion est faite entre la valeur du marché actuelle et la valeur comptable. Il n'y a donc en aucun cas une surévaluation de ces actifs.

Art. 959 C al. 2.2

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10.

Art. 959 C al. 2.7

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Dette envers l'institution de prévoyance professionnelle	0.00	0.00	0.00

Art. 959 C al 2.13

Evénements survenus après la date du Bilan
— néant

Répartition du résultat

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Résultat net de l'exercice	15 387.52	1 330.01	14 057.51
Report des résultats antérieurs	81 544.49	80 214.48	1 330.01
TOTAL À DISPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	96 932.01	81 544.49	15 387.52
RÉPARTITION DU RÉSULTAT			
Attribution à la réserve légale	0.00	0.00	0.00
Dividende	0.00	0.00	0.00
Report à compte nouveau	96 932.01	81 544.49	15 387.52
TOTAL DU RÉSULTAT RÉPARTI	96 932.01	81 544.49	15 387.52

Fiducum SA

Andreas Berger

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gregory Savary

Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Marly, le 12 avril 2024

Statistiques

Les rapports établis par l'Inspectorat chantiers Fribourg contiennent énormément d'informations. Celles-ci sont représentées graphiquement.

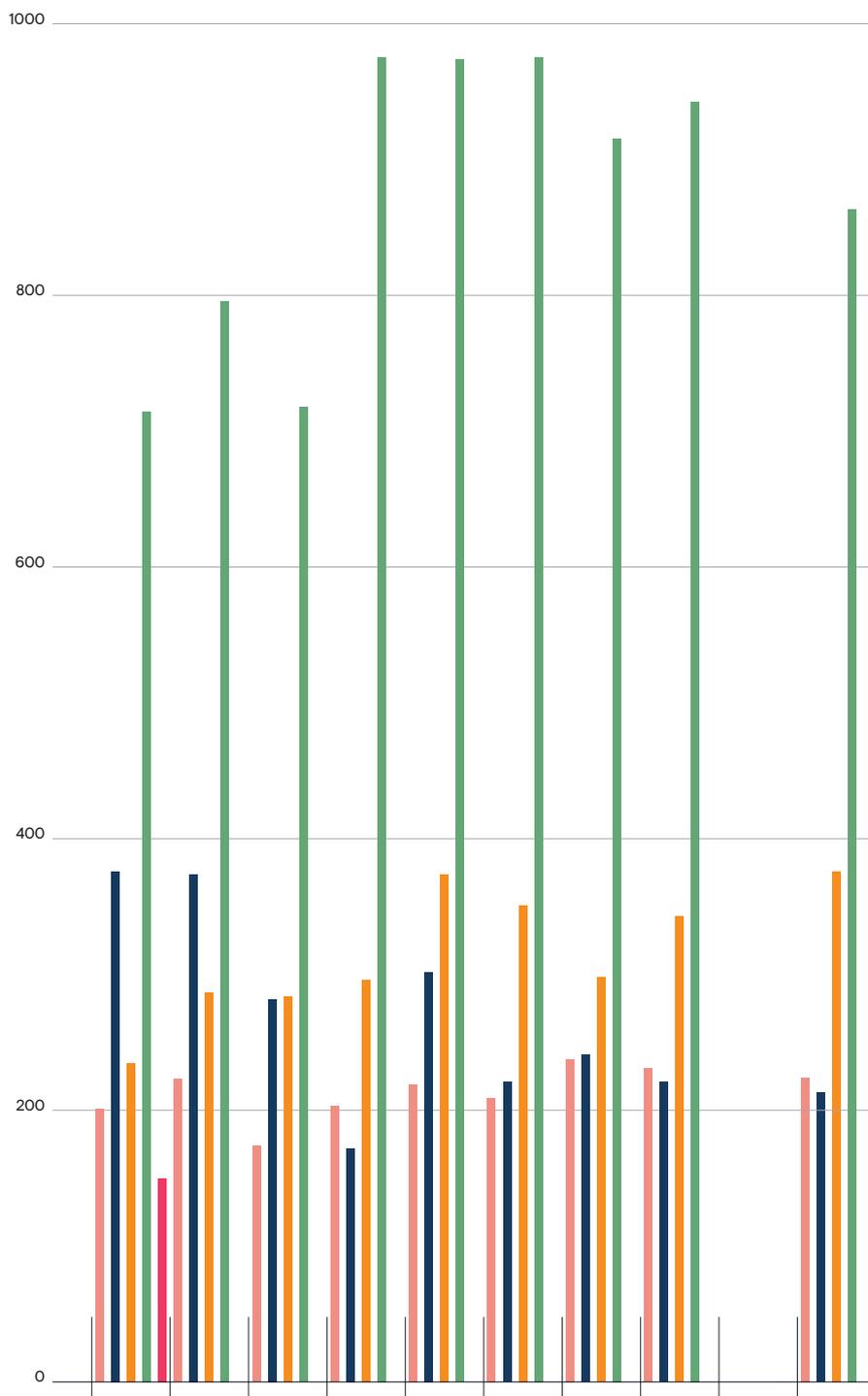
Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Travail au noir TN	201	223	174	203	219	209	238	231	224
Travail détaché LDét	376	374	282	172	302	221	241	221	213
Conventions de travail CN-CCT	235	287	284	296	374	351	298	343	376
Gestion des déchets GD	715	796	718	976	974	976	916	943	864
SUVA	150	-	-	-	-	-	-	-	-

Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Contrôles LDét par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	40	8	-32
Métal	50	50	0
Bois	160	80	-80
Plâtrerie peinture	25	17	-8
Technique CSV	44	30	-14
Électricité	29	24	-5
Carrelage	15	2	-13
Echafaudage	3	0	-3
Paysagiste	10	2	-8
Total	376	213	-163

Contrôles CT / CCT par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	130	104	-26
Métal	20	20	0
Bois	65	58	-7
Plâtrerie peinture	95	92	-3
Technique CSV	27	30	+3
Electricité	16	17	+1
Nettoyage	40	12	-28
Carrelage	35	28	-7
Echafaudage	3	4	+1
Paysagiste	15	11	-4
Total	446	376	-70

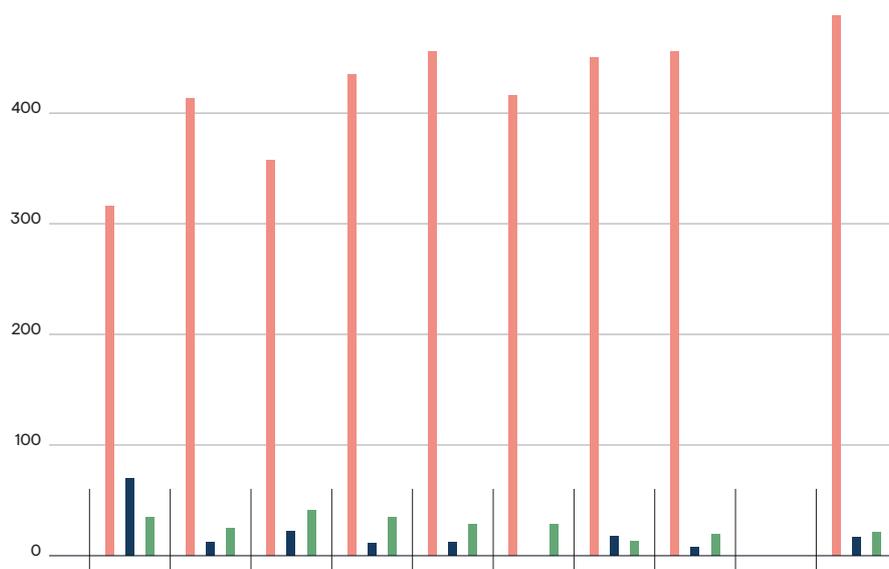
Travail au noir

Evolution du nombre d'ouvriers contrôlés

Précisions

Mis à part les ouvriers en fuite, ceux présents sur le chantier au moment d'un contrôle ne sont pas forcément auditionnés.

Certains ayant déjà fait l'objet de plusieurs vérifications, une nouvelle interview est inutile.



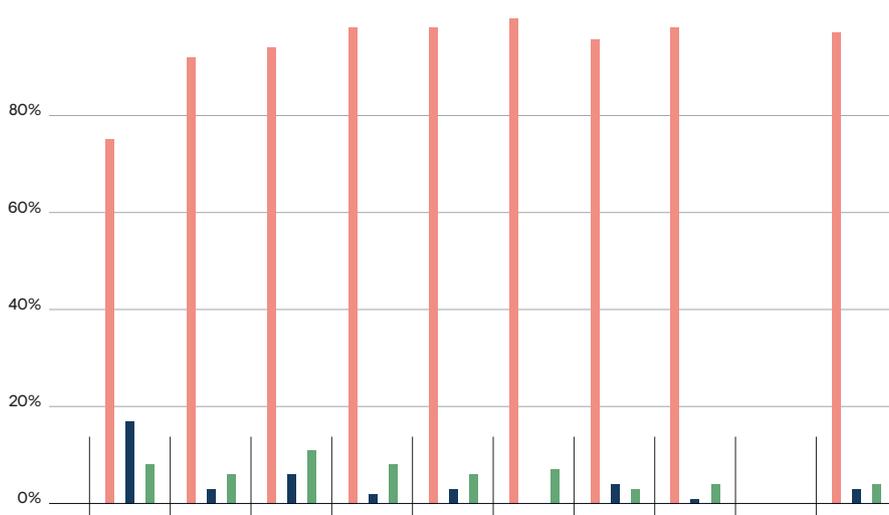
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôlés	316	413	357	435	455	416	452	455	488
Présents, non contrôlés	70	12	22	11	12	0	18	8	17
En fuite	35	25	41	35	28	28	13	19	21

Travail au noir

Evolution des taux de contrôles des employés

Précisions

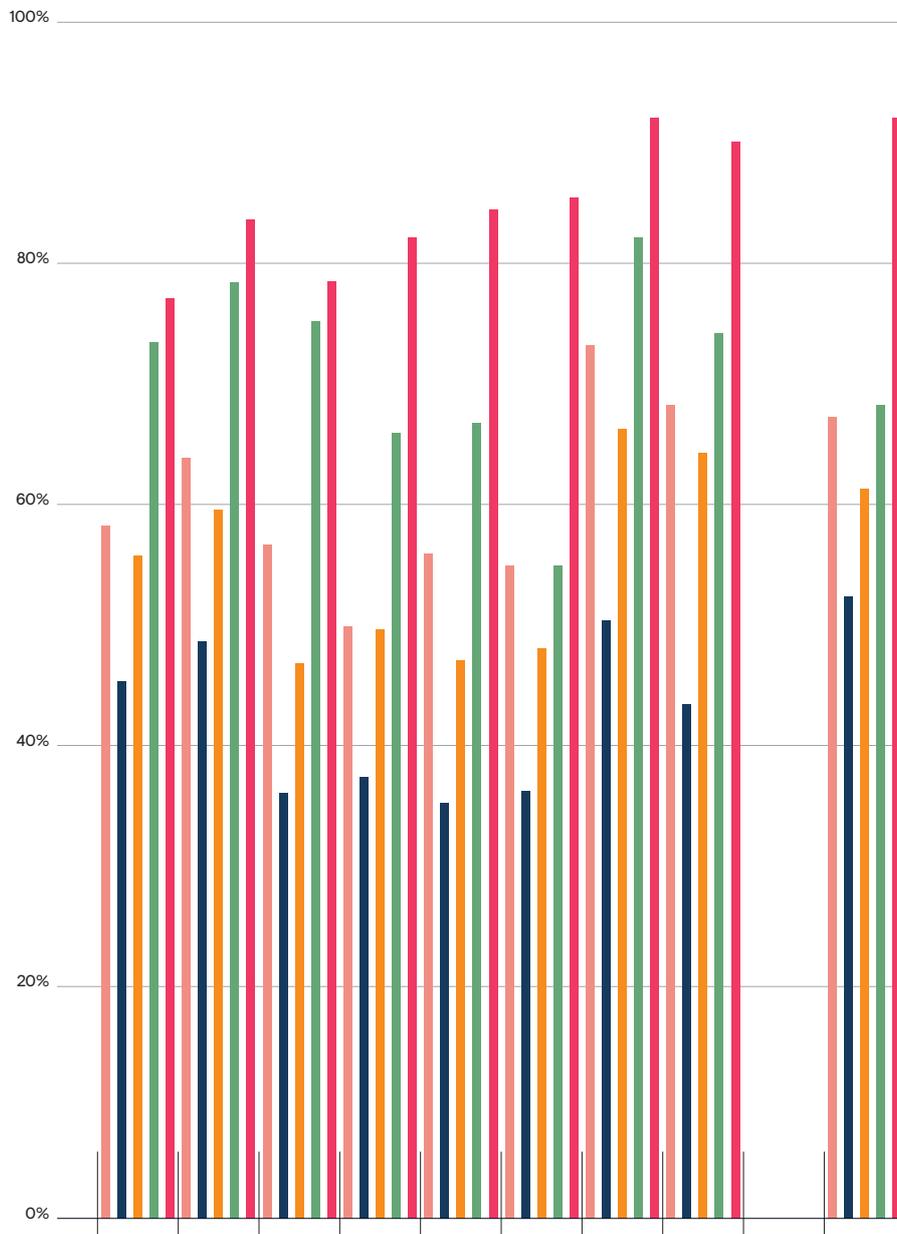
Le taux des ouvriers contrôlés est issu du rapport entre les ouvriers vus et les ouvriers contrôlés.



Valeurs en pourcentage %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôlés	75	92	94	98	98	100	96	98	97
Présents, non contrôlés	17	3	6	2	3	0	4	1	3
En fuite	8	6	11	8	6	7	3	4	4

Travail au noir

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employés



Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

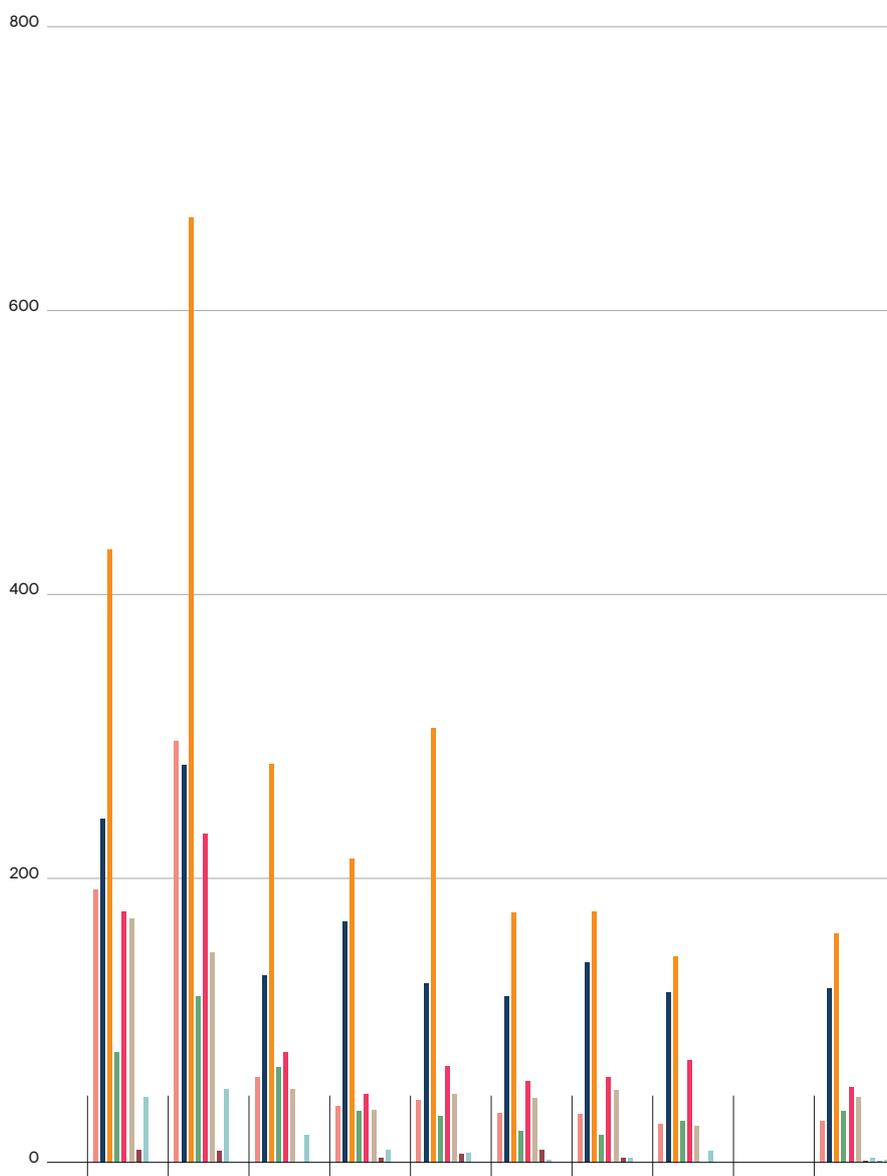
La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.

Valeurs en pourcentage %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rapports contractuels	58	64	57	50	56	55	73	68	67
Déclarations aux assurances sociales	45	49	36	37	35	36	50	43	52
Déclarations aux institutions fiscales	56	60	47	50	47	48	66	64	61
Travail lors de perception d'indemnités	74	79	76	66	67	55	82	74	68
Autorisation de séjour/ travail	78	84	79	83	85	86	92	90	92

Travail détaché

Nombre d'annonces d'entreprises étrangères pour travailler en Suisse



Précisions

Ce graphique représente le nombre d'annonces faites par les entreprises étrangères pour leur personnel venant travailler en Suisse pour une durée de moins de 90 jours.

Bien que représentative, la répartition par secteur n'est pas rigoureusement exacte.

Fréquemment, lors de leurs visites, les inspecteurs doivent corriger le secteur indiqué, car l'entreprise s'est trompée lors de l'annonce.

Les secteurs ont été classés dégressivement en fonction du total d'annonces reçues au cours de l'année 2014.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gros-œuvre	192	297	60	40	44	35	34	27	29
Métal	242	280	132	170	126	117	141	120	123
Bois	432	666	281	214	306	176	177	145	161
Plâtrerie peinture	78	117	67	36	33	22	19	29	36
Technique CSV	177	232	78	48	68	57	60	72	53
Electricité	172	148	52	37	48	45	51	26	46
Nettoyage	9	8	1	3	6	9	3	1	1
Carrelage	46	52	19	9	7	2	3	8	3
Echafaudage	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Paysagiste	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Total	1348	1800	690	557	648	463	488	428	455

Conventions collectives de travail (CN-CCT)

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employés

Précisions

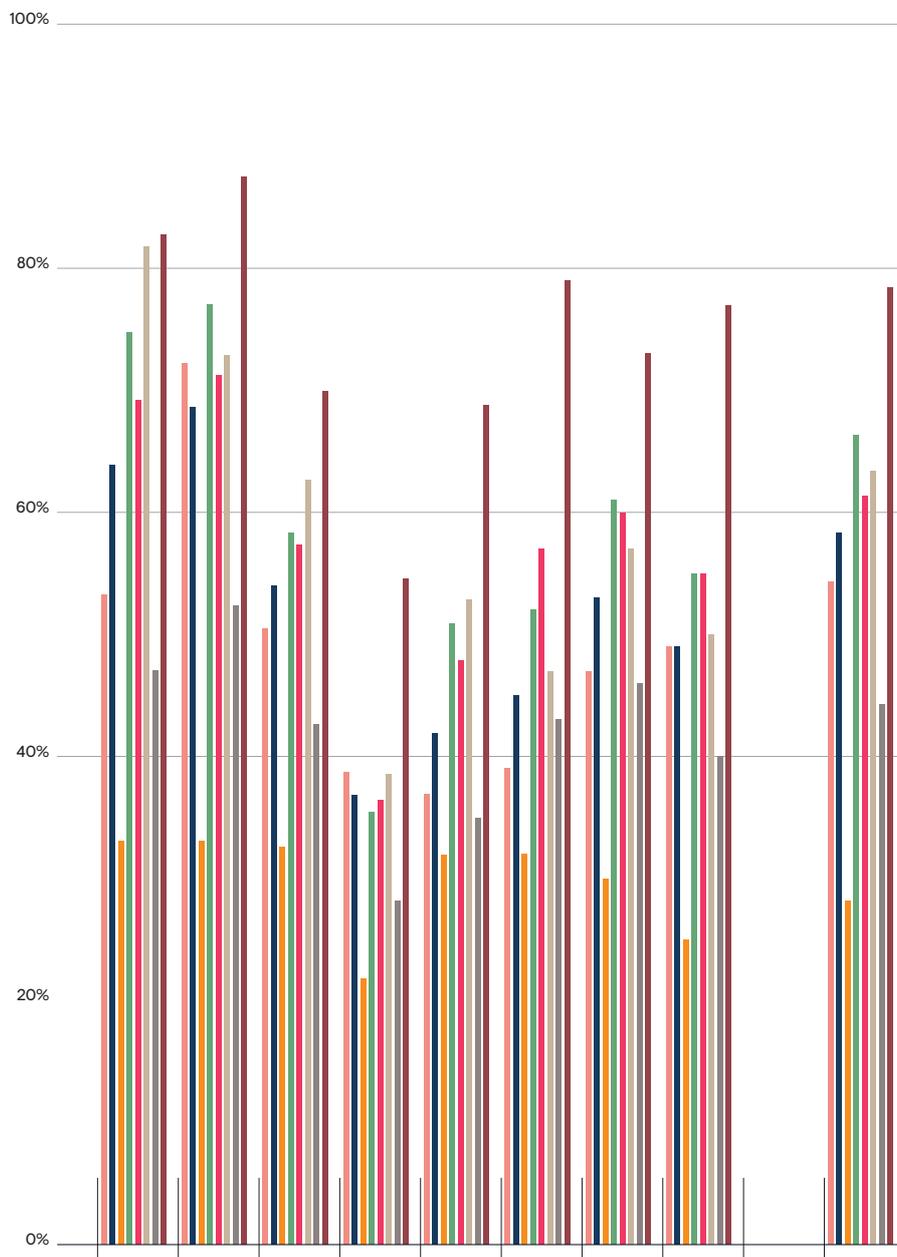
Les taux indiqués dans ce graphique représentent le pourcentage des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100% n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer ».

Ceux-ci nécessitent un examen par les instances concernées.

Pour l'instant, les commissions paritaires ne communiquent pas le résultat de leurs investigations.

Il n'est donc pas possible de connaître le taux effectif des infractions.



Environnement – Élimination des déchets

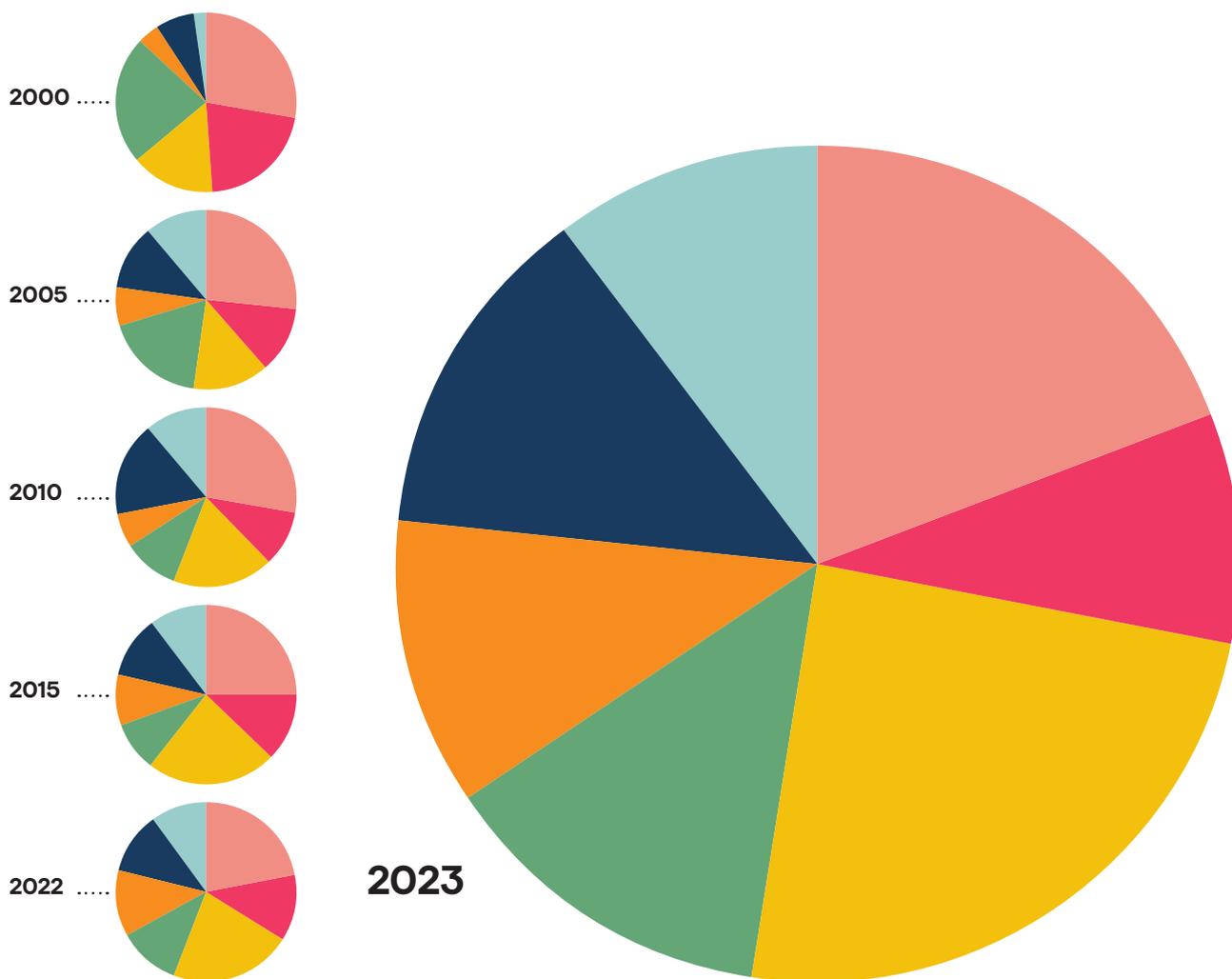
Evolution des contrôles

Précisions

Le graphique montre les contrôles de la gestion des déchets sur les chantiers.

Ces contrôles ont débuté en 2000.

Certaines années sont cachées volontairement pour ne pas surcharger la lecture.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2000	824	233	28%	175	21%	123	15%	189	23%	29	4%	56	7%	19	2%
2005	670	178	27%	82	12%	95	14%	121	18%	44	7%	83	12%	67	10%
2010	537	148	28%	56	10%	98	18%	52	10%	32	6%	90	17%	61	11%
2015	556	140	25%	69	12%	129	23%	52	9%	51	9%	60	11%	55	10%
2022	577	126	22%	68	12%	128	22%	66	11%	67	12%	65	11%	57	10%
2023	540	104	19%	50	9%	132	24%	71	13%	59	11%	68	13%	56	10%

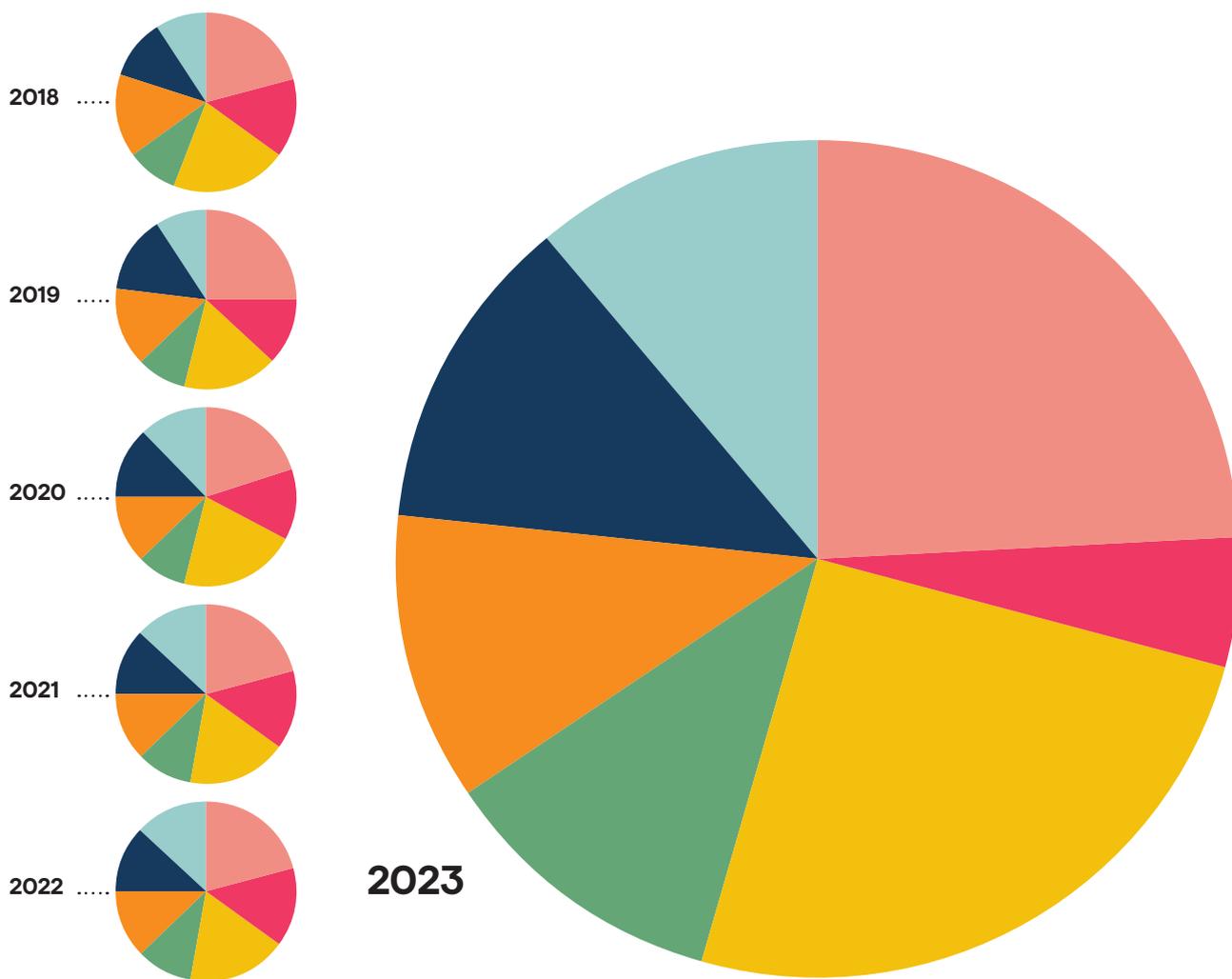
Environnement – Gestion de l’eau

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion des eaux a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2018	163	34	21%	23	14%	34	21%	15	9%	24	15%	18	11%	15	9%
2019	161	40	25%	20	12%	28	17%	14	9%	23	14%	22	14%	14	9%
2020	162	33	20%	21	13%	34	21%	14	9%	19	12%	21	13%	20	12%
2021	155	33	21%	21	14%	28	18%	15	10%	19	12%	19	12%	20	13%
2022	165	35	21%	18	14%	36	18%	16	10%	20	12%	19	12%	18	13%
2023	132	32	24%	7	5%	33	25%	15	11%	14	11%	16	12%	15	11%

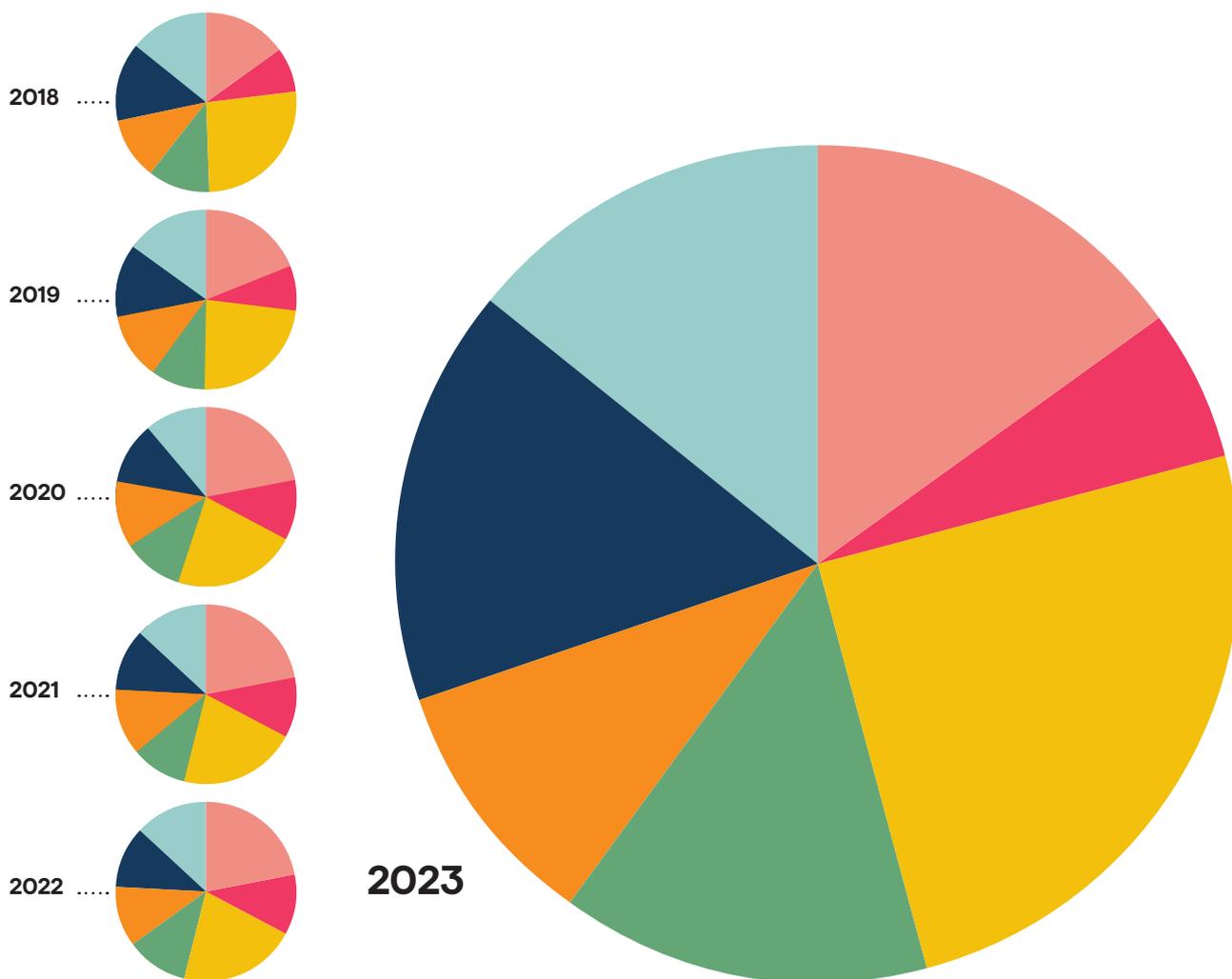
Environnement – Gestion de l’air

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion de l’air a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2018	201	30	15%	17	8%	52	26%	22	11%	23	11%	29	14%	28	14%
2019	200	38	19%	16	8%	47	23%	19	10%	24	12%	26	13%	30	15%
2020	207	45	22%	22	11%	46	22%	23	11%	25	12%	24	11%	22	11%
2021	198	43	22%	21	11%	42	21%	20	10%	24	12%	22	11%	26	13%
2022	204	45	22%	23	11%	42	21%	22	11%	23	11%	23	11%	26	13%
2023	171	25	15%	11	6%	42	25%	24	14%	18	10%	27	16%	24	14%

Références

Membres de l'inspectorat

**Fédération Fribourgeoise
des Entrepreneurs**
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

Union Patronale du Canton de Fribourg
Route de l'Hôpital 15
1700 Fribourg

Syndicat SYNA, région Fribourg
Route du Petit-Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

Syndicat UNIA, région Fribourg
Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

Comptabilité

fiduFR SA
Rue de la Gruyère 75
1632 Riaz

Organe de contrôle

Fiducum SA
Route de Fribourg 15
1723 Marly

Mandants

Service Public de l'Emploi (SPE)
Boulevard de Pérolles 25
1700 Fribourg

Service de l'Environnement (SEn)
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)
SO-TB-ME**
p.a Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

**Commission Paritaire (CP)
GO**
Route de l'Industrie 71
1791 Courtaman

**Commissions Paritaires (CP)
EL-NE-BO**
p.a Petit Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

**Commissions Paritaires (CP)
PI**
Rue Frédéric-Chaillet 8
1700 Fribourg

Inspectorat

Inspectorat chantiers Fribourg
Route des Fluides 5
1762 Givisiez

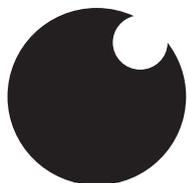
Secrétariat
T +41 26 460 84 90
F +41 26 460 84 98

Dénonciation
T +41 26 460 84 99

www.ins-fr.ch

Impressum

Concept éditorial & graphisme
Damien Seydoux
hello@damienseydoux.ch



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg